

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 02 février 2017 à 20h45.

Rabastens, le 25/01/2017
Le Maire,

Présents:

Pierre VERDIER - Sabine ARTUSO Danièle BOROT - Paul BOZZO - Albert BRAS - Alain BREST - Aude CAPELLI - Jean-François CARIVEN - Françoise CATHALA - Jean François COZZOLINO - Guy DELAYE - Cécile DERREVEAUX - Jean-Guy LECLAIR - Jacqueline FELZINES - Christian LE GRAND - Marie-Martine MANIAGO - Bernard MONTFRAIS - Bernard MONTLIVIER - Dominique MOUCHET - Ludivine PAYA DELMON - Jean-Paul RUFFIO - Stéphanie SARRADE - Annie VIGNERAC

Représentés :

Madame Séverine AHLSELL DE TOULZA ayant donné procuration à Paul BOZZO
Monsieur Daniel BARRAQUE ayant donné procuration à Jean-François COZZOLINO
Madame Sarah CAMPREDON ayant donné procuration à Pierre VERDIER
Madame Marie MONNIER ayant donné procuration à Danièle BOROT
Madame Marie-Pierre ROBERT ayant donné procuration à Bernard MONTLIVIER
Monsieur Christian TABOURIN ayant donné procuration à Françoise CATHALA

Secrétaire de séance : Cécile DERREVEAUX

L'ordre du jour est le suivant:

- 1- Installation d'un nouveau conseiller municipal**
 - 2- Lotissement la Bouriette : intégration voirie, réseaux, équipements communs, espaces verts et pompes de relevage dans le domaine public à l'Ösymbolique**
 - 3- Convention pour la cession d'un local au Service Départemental d'Incendie et de Secours**
 - 4- Convention de gestion des équipements et services scolaires et péri-scolaires entre la commune et la communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou et Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois**
 - 5- Interdiction temporaire d'ouvrir des tranchées sur le domaine public routier communal**
 - 6- Tarifs communaux**
 - 7- Redevance part fixe assainissement**
 - 8- Convention de prêt mini-bus aux associations**
 - 9- Convention avec le Département pour l'utilisation des équipements sportifs**
 - 10- Point sur l'Intercommunalité**
 - 11- Point sur les travaux**
 - 12- Point sur le CCAS**
 - 13- Point sur le Conseil Municipal Jeunes**
 - 14- Questions diverses**
-

1- Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant que suite à la démission de Monsieur Eric ESPEL, de ses fonctions de conseiller municipal, Madame Sabine ARTUSO rejoint le conseil municipal en tant que membre. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au sein de l'équipe municipale ainsi qu'à Monsieur Guy DELHAYE installé lors de la séance du 21/12/2016 mais empêché d'assister à cette précédente séance.

2- Lotissement la Bouriette : intégration voirie, réseaux, équipements communs, espaces verts et pompes de relevage dans le domaine public à l'Ösymbolique

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy LECLAIR qui indique à l'assemblée qu'à la demande du lotisseur « Terres de vie » il est proposé l'intégration de la voirie, des réseaux, équipements communs, espaces verts et pompes de relevage du lotissement la Bouriette dans le domaine public à l'Ö symbolique.

Les frais d'acte resteront à la charge du lotisseur.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

SECTION	REFERENCE	CONTENANCE	NATURE
---------	-----------	------------	--------

AP	17	25 ca	Transformateur EDF
AP	101	6 a 45 ca	Voirie et espaces verts
AP	102	4 a 39 ca	Voirie
AP	106	4 a 65 ca	Voirie (pompes de relevage)
Total	15 a 74 ca		

Monsieur Albert BRAS souhaite savoir si le passage caméra dans les canalisations a bien été effectué.

Monsieur le Maire indique que le Directeur des Services Techniques a fait toutes les constatations mais que par mesure de sécurité, il est proposé de mentionner "sous réserve de vérifications des réseaux caméras" dans l'attente de le faire réaliser et dans le cas où l'on ne pourrait confirmer ce passage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **28 voix pour et 1 abstention (Aude CAPELLI)** :

- approuve l'intégration telle que présentée par Monsieur le Maire,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette procédure.

3- Convention pour la cession d'un local au Service Départemental d'Incendie et de Secours

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Paul BOZZO qui indique à l'assemblée que pour répondre aux nouveaux besoins d'aménagement du centre de secours de Rabastens, et notamment la création d'une salle de sport, il est proposé :

- que la commune mette à la disposition du SDIS un local d'environ 20 m² situé dans l'emprise actuelle du centre,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 relatif à la convention de transfert et de mise à disposition des services et des moyens.

Il est précisé que le SDIS s'engage en contrepartie à financer (achat de matériaux et main d'oeuvre) la réalisation du local municipal destiné à remplacer l'espace initial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité**:

- * accepte que la commune mette à la disposition du SDIS un local d'environ 20 m² situé dans l'emprise actuelle du centre ,
- * autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 relatif à la convention de transfert et de mise à disposition des services et des moyens tel qu'annexé à la présente délibération, et tout autre document permettant la mise en oeuvre de cette décision.

4- Convention de gestion des équipements et services scolaires et péri-scolaires entre la commune et la communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou et Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois

Reporté

5- Interdiction temporaire d'ouvrir des tranchées sur le domaine public routier communal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy LECLAIR qui indique à l'assemblée qu'après des travaux de réaménagement des voies publiques ou pose de nouveaux tapis d'enrobés et ce afin de préserver l'intégrité de la chaussée durant une certaine période, d'une part pour l'esthétique mais surtout pour prévenir les risques d'affaissement d'une chaussée neuve il est proposé:

- d'interdire l'ouverture de tranchées pour cause de raccordement aux réseaux publics de divers concessionnaires sur l'ensemble des voies communales et dépendances du domaine public de la commune de Rabastens ayant fait l'objet de travaux de rénovation ou de réaménagement sur chaussée ou trottoir datant de moins de 5 ans.

Il est toutefois fait mention que ce type de mesure n'empêche pas les interventions d'urgence en cas de fuite au niveau des réseaux susceptibles de provoquer des détériorations de la chaussée en mettant en cause la sécurité des personnes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** décide :

- d'interdire l'ouverture de tranchées pour cause de raccordement aux réseaux publics de divers concessionnaires sur l'ensemble des voies communales et dépendances du domaine public de la commune de Rabastens ayant fait l'objet de travaux de rénovation ou de réaménagement sur chaussée ou trottoir datant de moins de 5 ans.

6- Tarifs communaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui indique à l'assemblée que conformément aux engagements pris lors de la campagne des municipales, il est proposé de maintenir les tarifs appliqués en 2016 tel que suit à compter du 01/01/2017:

PARTICIPATION POUR NON REALISATION AIRE DE STATIONNEMENT :

Par logement créé :	2500 "
---------------------	--------

PISCINE :

Tarifs journaliers piscine	
Visiteurs	1.50 "
Enfants de . de 16 ans ticket B	1.10 "
(Carte abonnement 20 séances)	15.00 "
(Carte abonnement 10 séances)	9.00 "
Adultes ticket A	2.50 "
(Carte abonnement 20 séances)	40.00 "
(Carte abonnement 10 séances)	22.00 "
Campeurs visiteurs	1.00 "
Campeurs enfants de -16 ans	0.80 "
Campeurs enfants de -16 ans	10.00 "
(carte abonnement 20 séances)	
Campeurs adultes + 16 ans	2.00 "
Campeurs adultes + 16 ans	30.00 "
(carte abonnement 20 séances)	

ECOLE DE MUSIQUE :

	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
RABASTENS ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS À L'INSCRIPTION			
SOLFEGE (45mn)	69,60 euros	60 euros	60 euros
INSTRUMENT (30mn)	104,4 euros	90 euros	90 euros
HORS COMMUNES ET ADULTES			
SOLFEGE (45mn)	93,33 euros	80 euros	80 euros
INSTRUMENT (30mn)	140 euros	120 euros	120 euros

TERRASSES :

Terrasse	Du 01/04 au 30/09	Du 01/01 au 31/03 et du 01/10 au 31/12
Avec couverture ou plancher	7 " le m ² / trimestre	3.50 " le m ² / trimestre
De plein air	3.50 " le m ² /trim.	3.50 " le m ² /trim.
Etalages	3.50 " le m ² /trim.	3.50 " le m ² /trim.

BRANCHEMENTS ELECTRIQUES :

Par marché :	2 "
Rôtissoire sur le marché	7 " par jour
Fêtes et forains et manifestations par jour	Payé direct à l'EDF

Utilisation coffret Lac des Auzerals	70 " forfait annuel
--------------------------------------	---------------------

SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES :

Concession trentenaire (à compter du 1.01.2002) le m ² :	80 "
Concession trentenaire colombarium :	900 "
Vacation (police fixe) :	25 "

MUSEE :

Entrée payante adulte hors commune > 16 ans (ticket bleu)	2.50 "
Entrée pour les rabastinois	Gratuite
Carte annuelle pour le musée	6 "
Visite du musée et historique de la Ville	5 "
Groupe hors commune > 10 pers. (Ticket jaune)	2 " (par pers.)
Etudiants, demandeurs d'emploi hors commune	2 "
Gratuité pour titulaires carte ambassadeur (uniquement pour le Tarn)	
Eclairage NDB	1 " les 15 minutes

DROITS DE PLACE :

Le mètre linéaire non abonné au jour	1.50 "
Le mètre linéaire abonné trimestriel	12 "
Le stationnement camion assurant la vente	80 "
Marché nocturne	1.50 " le ml + 2.50 " électricité
Cirque, la manifestation	40 " / grands cirques, 15 " / petits cirques
Manèges enfants, petits métiers (pêche aux canards, pince-œ...) pour la fête de printemps et d'été	5 " le ml
Gros métiers : fête printemps/été	110 "
Baraques (tir, salles de jeux, restauration) pour la fête de printemps et d'été	7 " le ml
Brocante 2 jours :	20 " pour les stands de 7x7m 10 " pour les stands de 3.5x7
Brocante 1 jour :	10 " quel que soit l'emplacement
Vide grenier organisé par les associations	100 "

LOCATION MATERIEL SERVICES TECHNIQUES A D'AUTRES COLLECTIVITES :

Matériel	Prix en " TTC / journée*
Tracto-pelle	200 "
Pelle	360 "
Fourgon	30 "
Mini-pelle	100 "
Voiture	30 "
Balayeuse	250 "
Compacteur	150 "
Camion	100 "
Compresseur	100 "
Machine peinture	100 "
Epareuse	250 "

* Journée de 8 heures, carburant non compris

De la même manière que pour les locations de matériel à d'autres collectivités, il est proposé de fixer le coût horaire des agents communaux pour les travaux réalisés auprès d'autres collectivités à 23 " de l'heure en tenant compte des charges de personnel (traitement, charges patronales, assurance du personnel, etc.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité**:

- approuve, les tarifs communaux applicables depuis le 01/01/2017 tels que présentés ci-dessus et ne fait pas mention du barème de dédommagement financier pour occupation des églises suite à la remarque de Monsieur Albert BRAS.

7- Redevance part fixe assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui indique à l'assemblée qu'il est proposé de préciser les termes de la délibération en date du 13/06/2016 fixant les montants de la redevance assainissement à savoir : A compter du 01/01/2017 le maintien de la part fixe à 50 " et 1,50 " le m³ en rajoutant que, pour la part fixe, la redevance est calculée suivant le nombre de jours de présence de l'abonné durant la période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **23 voix pour et 6 abstentions (Alain BREST, Albert BRAS, Françoise CATHALA, Stéphanie SARRADE, Christian TABOURIN, Annie VIGNERAC)**:

-approuve par les modalités de facturation telles que présentées.

8- Convention de prêt mini-bus aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Paul BOZZO qui indique à l'assemblée que la Commune met actuellement à la disposition des associations dont le siège est domicilié sur la commune de Rabastens un mini-bus.

Afin de formaliser cette mise à disposition, il est proposé de valider la convention telle que présentée.

Monsieur Alain BREST indique qu'une convention existait précédemment.

Monsieur Paul BOZZO précise qu'il s'agit de définir une nouvelle convention suite à des problèmes rencontrés lors de l'utilisation du véhicule.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- approuve les termes de la convention telle que présentée,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

9- Convention avec le Département pour l'utilisation des équipements sportifs

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui indique que l'assemblée départementale a décidé de soutenir les projets d'investissements des communes dans le cadre du Fonds de développement Territorial (F.D.T) pour la période triennale 2015-2017 .

Dans ce cadre, les conventions d'utilisation des installations sportives prévoyant une majoration de l'aide départementale en contrepartie d'une mise à disposition gratuite en faveur des collégiens sont reconduites pour cette période.

Ainsi, la mise à disposition gratuite des équipements sportifs auprès du Collège Gambetta induira pour la commune une majoration de l'aide départementale pour les projets d'investissements à venir pour un montant de 32 105 " .

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation des installations sportives de la commune de Rabastens par le Collège Gambetta avec le Département précisant les modalités de la mise à disposition.

Madame Marie-Martine MANIAGO s'interroge sur une éventuelle participation financière du Département pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par le Collège Privé Puységur.

Monsieur le Maire propose de se rapprocher des services du Département afin de vérifier si le Département peut intervenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité**:

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée et annexée à la présente délibération.

10- Point sur l'Intercommunalité

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Président de la Communauté d'agglomération Paul SALVADOR a été élu le 10/01/2017.

La Commune de Rabastens est représentée au bureau de la CA par deux membres: Ludivine PAYA et Pierre VERDIER également élu 3° Vice-Président.

Le prochain Conseil est fixé au 13/02, devraient être inscrites à l'ordre du jour les attributions de compensation provisoires afin que les communes puissent travailler à l'élaboration de leur budget.

Concernant le personnel, des mouvements ont eu lieu ces dernières semaines, en effet, les agents communaux affectés à 100% sur des compétences transférées deviennent personnels intercommunaux. Les agents mutualisés ou affectés en partie sur des compétences transférées restent personnels communaux, des mises à disposition seront mises en place dans les prochaines semaines.

Concernant les locaux, ceux de la Maison intercommunale du Rabastinois sont à présent occupés par des services de la communauté d'agglomération (services propreté et environnement). De ce fait, certains agents installés précédemment à la Maison intercommunale du Rabastinois (service ressources humaines) ont été accueillis provisoirement à la Mairie de Rabastens, dans l'attente de libérer de la place au siège de la communauté d'agglomération. Monsieur le Maire tient à préciser que des permanences seront maintenues à la Mairie de Rabastens pour grand nombre de services (Ressources humaines, urbanisme,,).

Monsieur le Maire tient à souligner l'état d'esprit dans lequel les agents ont permis la mise en oeuvre de toutes ces modifications dans des délais parfois très courts tout en continuant à assurer leurs missions.

Monsieur Alain BREST indique que l'enjeu a été confirmé par la Communauté d'agglomération quant au maintien des services de proximité à la population.

11- Point sur les travaux

Ce point sera communiqué lors de la prochaine séance, les services techniques ayant été mobilisés sur le déménagement des services de l'intercommunalité à la mairie.

12- Point sur le CCAS

Madame Danièle BOROT indique à l'assemblée qu'une commission CCAS se tiendra la semaine suivante.

13- Point sur le Conseil Municipal Jeunes

Marie-Pierre ROBERT indique que 2 réunions ont eu lieu depuis les dernières élections, le règlement intérieur devrait être présenté lors du prochain conseil municipal.

14- Questions diverses

Madame Françoise CTAHALA souhaite connaître le coût pour la commune concernant les plantations des arbres place Auger Gaillard.

Monsieur François CARIVEN indique que cela représente environ 1000 " et rajoute que l'embellissement de la place se poursuivra dans les prochaines semaines.

Madame Stéphanie SARRADE demande à ce que les dates des réunions puissent être connues par avance afin que le groupe minoritaire puisse participer aux diverses réunions.

Monsieur le Maire indique que le calendrier des conseils municipaux sera annoncé lors de la prochaine séance.

Monsieur Alain BREST donne lecture d'une lettre :

« Monsieur le Maire,

Nous souhaitons vous faire part de nos remarques concernant le plan de circulation et de stationnement que vous comptez mettre en oeuvre dans les prochaines semaines à Rabastens.

Il est regrettable que pendant la période de réflexion en amont de la présentation de ce plan, qui a duré selon vos dires plus d'un an (et à laquelle nous n'avons jamais été associés), vous n'avez pas fait appel à des services ou administrations (gendarmerie, DDT,,,,,) qui auraient pu vous fournir des éléments quantitatifs relatifs aux flux de circulation dans la ville d'une part à l'aide de comptages automatiques, d'autre part grâce à leur connaissance du contexte local de circulation et de ses enjeux.

Nous vous rappelons que nos questionnements concernant notamment l'inversion du sens de circulation de la rue Gouzy, l'aménagement de la place St Michel et le cheminement sur le quai

des Escoussières vers l'église des Blancs : ces modifications vont de fait pour certaines concentrer le trafic de véhicules et créer des difficultés supplémentaires de circulation (rue Gouzy par exemple), et pour d'autres faire emprunter aux automobilistes des voies peu adaptées au passage de voitures et de surcroît de fourgonnettes (le long de l'église des Blancs par exemple). Ces changements risquent de créer des points de blocage aux heures d'affluence et donc d'aller à l'encontre de l'objectif que vous avez fixé à ce plan de circulation, à savoir fluidifier la circulation. Plutôt que de vous entourer d'avis compétents et complémentaires, vous avez préféré avancer seul et sans réelle concertation (la commune de Couffouleux a-t-elle été associée à cette réflexion?). Et si vous pensez vraiment que cette concertation a eu lieu, que dire alors d'une pétition qui recueille près de sept cents signatures rabastinoises en une dizaine de jours sinon que cela traduit pour le moins un manque d'information, des interrogations voire des inquiétudes? Cela n'est pas anodin ».

Groupe « De l'expérience pour l'avenir »

Françoise CATHALA-Stéphanie SARRADE-Annie VIGNERAC-Albert BRAS-Alain BREST-Christian TABOURIN

Monsieur le Maire souhaite apporter quelques précisions concernant ce courrier:

L'objectif premier de ce plan de circulation n'est pas et n'a jamais été de fluidifier la circulation mais bien de sécurité, de levée des gênes dans des endroits où on a du mal à circuler mais également d'améliorer la qualité de vie.

Des choix ont été faits, ils vont certes bousculer les habitudes et créer des mécontentements mais ces changements sont nécessaires pour préserver la sécurité et la qualité de vie des Rabastinois.

Monsieur le Maire souligne également qu'il est fort regrettable que les pétitionnaires n'aient pas eu connaissance de toutes les informations et que ces signatures soient basées en grande partie sur des contre-vérités.

Il rappelle que des stands ont été tenus sur le marché du samedi matin en plus des réunions publiques (la 1ère 13/02/2016) et des informations aux commerçants. On pourra toujours regretter qu'il n'y ait pas plus d'information.

Monsieur le Maire indique que des demandes écrites ont été adressées aux services du Département pour obtenir chiffrages et appareils, ces demandes sont restées sans réponses. Toutefois des réunions techniques ont eu lieu avec les services du Département et Monsieur Jean Guy LECLAIR rajoute que le Département souhaitait un STOP à hauteur de la bijouterie, mais après concertation avec le bijoutier c'est un cédez le passage qui sera installé.

On ne peut pas laisser dire que la commune n'a pas fait preuve d'information ni de concertation.

Monsieur le Maire rajoute qu'il a présenté le plan de circulation en personne aux services de la Gendarmerie. Aucun retour négatif n'a été fait, seulement des interrogations sur l'avenue en provenance de Couffouleux.

Monsieur Alain BREST demande si la commune de Couffouleux a été associée. Monsieur le Maire indique que les élus de la commune de Couffouleux ont été associés autant que les Rabastinois et il rajoute qu'en temps que maire il n'a reçu aucune remarque de la part des élus de la commune de Couffouleux.

Madame Ludivine PAYA souhaite rappeler que les inquiétudes sont en grande partie liées au fait que les gens ne veulent pas changer leurs habitudes.

Monsieur Jean-Paul RUFFIO tient à souligner qu'il est important aujourd'hui de changer les habitudes et les comportements pour une meilleure qualité de vie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52.